

CALENDRIER 2026

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
SACS PMC - PAPIERS-CARTONS

VIRTON

Il y a plus simple
pour ne pas rater
la prochaine collecte !

Téléchargez gratuitement l'app Recycle!



- Toujours avoir le calendrier de collecte à portée de main.
- Recevoir les rappels de collecte.
- Tout savoir sur le tri des déchets.
- Connaître la localisation des bulles à verre et des recyparcs.



VOS COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Sacs PMC (emballages en plastique, métalliques et cartons à boissons)	Toute la commune	Me. 14 Me. 28	Me. 11 Me. 25	Me. 11 Me. 25	Me. 8 Me. 22	Me. 6 Me. 20	Me. 3 Me. 17	Me. 1 ^{er} Me. 15 Me. 29	Me. 12 Me. 26	Me. 9 Me. 23	Me. 7 Me. 21	Me. 4 Me. 18	Me. 2 Me. 16 Me. 30
Papiers-cartons	Belmont, Bleid, Gomery, Rabais, Saint-Remy, Virton centre	Ma. 6		Ma. 3		Ma. 5		Ma. 7		Ma. 8		Ma. 3	
	Chenois, Ethe, Grandcourt, Latour, Ruelle, Saint-Mard	Me. 7		Me. 4		Me. 6		Me. 8		Me. 9		Me. 4	

Respectez les consignes

- Triez correctement vos déchets (verso, **app Recycle!**, **www.idelux.be** ou **www.trionsmieux.be**).
- Utilisez uniquement les sacs PMC « IDELUX Environnement ».
- Placez vos papiers-cartons dans des caisses en carton ou des sacs en papier.
- Sortez vos déchets entre 20 h la veille et 5 h le jour de la collecte.
- Déposez-les en bordure de voirie devant votre habitation.
Votre rue est en travaux ? Déposez vos déchets à la limite du chantier afin qu'ils soient accessibles au camion de collecte.
- Évitez qu'ils ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent sur la voirie.
Si nécessaire, rassemblez-les et reconditionnez-les correctement.
- Vos déchets doivent être bien visibles. Il est donc interdit de mettre les sacs dans une poubelle fermée. Vous pouvez néanmoins les protéger en respectant certaines règles (**www.idelux.be**).

Be
WaPP | Grand Nettoyage les
26, 27, 28 et 29 mars 2026
Découvrez ce projet et bien d'autres
encore sur **www.bewapp.be**



Suremballage en vue ?

Pour plus d'informations, consultez le Point de contact Suremballage. C'est ainsi que nous réduisons les déchets ensemble !



Que faire quand vos déchets n'ont pas été collectés ?

- 1. Vérifiez votre calendrier.** Vérifiez si le jour de collecte est correct, en fonction du type de déchets à collecter et de votre adresse, et si vous avez bien sorti vos déchets pour 5 h du matin.
- 2. Vérifiez les normes de conditionnement** car seuls les sacs conformes peuvent être collectés.
- 3. Vérifiez les consignes de tri.** Le tri des déchets est régulièrement contrôlé. En cas d'erreurs, vos déchets sont laissés sur place afin que vous puissiez en rectifier le tri et les ressortir correctement triés à la prochaine collecte. Merci pour votre collaboration.
- 4. Contactez IDELUX Environnement.** Si les 3 premières questions n'ont pas apporté de solution, complétez le formulaire en ligne (**www.idelux.be** > Les collectes en porte-à-porte) ou appelez-nous au 063 231 987, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.



Soyez compréhensif : des problèmes techniques, conditions climatiques difficiles, grèves... peuvent retarder ou empêcher les collectes . Nous tâchons toujours d'assurer la collecte au maximum et cela jusqu'au **lendemain en fin de journée** (± 18 h). Si après cette période, vos déchets sont encore là, rentrez-les pour qu'ils n'encombrent pas la voirie et ressortez-les à la collecte suivante.

VOTRE RECYPARC

Rue Sainte-Anne – 6767 DAMPICOURT
☎ 063 57 06 96
• du mardi au vendredi de 10 h 30 à 18 h
• et le samedi de 9 h à 18 h

Dates de fermeture 2026
Fermé les dimanches
et lundis ainsi que les jours suivants :

- Janvier : je. 1^{er} et ve. 2
- Mars : je. 12
- Mai : ve. 1^{er} et je. 14
- Juin : je. 11
- Juillet : ma. 21
- Août : ve. 14 et sa. 15
- Octobre : je. 8
- Novembre : me. 11
- Décembre : ve. 18, je. 24, ve. 25, sa. 26 et je. 31



Plus d'infos ?
IDELUX Environnement
• **App Recycle! www.recycleapp.be**
• **www.idelux.be**
• **collectes@idelux.be** ,
recyparcs@idelux.be
• **063 23 19 87**, du lundi au vendredi,
de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h



Accès gratuit :

- pour les ménages des communes de notre zone ;
- pour les seconds résidents, moyennant autorisation ;
- pour les professionnels et les associations munis de leur QR code, dépôt, uniquement en lot homogène, pour les déchets soumis à obligation de reprise (papier, carton, verre et déchets électroniques).

Préparez votre visite

- Triez préalablement vos déchets chez vous (verso et **www.idelux.be**). Vous gagnerez du temps et fluidifierez le trafic.
- Dépliez les caisses en carton et démontez les meubles en bois.
- Bâchez ou arrimez le contenu de votre remorque.
- Prenez vos propres outils (pelle, fourche et brosse).



Avez-vous bien retiré les bonbonnes de gaz, piles, batteries et produits dangereux ?

Une bonbonne de gaz ou un appareil contenant encore une batterie, des piles, de l'huile moteur ou un produit dangereux peut polluer, prendre feu ou exploser ! Pour éviter les accidents, déposez chaque déchet dans la filière adéquate.



Le recyparc, aussi pour le réemploi.

Toute l'année : objets en bon état
Samedi 18 avril 2026 : vélos en bon état
Samedi 10 octobre 2026 : jouets en bon état
Les objets récoltés sont remis à nos associations partenaires.

GUIDE DU TRI



Emballages PMC

Uniquement en porte-à-porte, via le sac PMC



Vous avez encore des doutes sur le tri, consultez **trionsmieux.be**



Emballages en Plastique



Bouteilles



Flacons



Pots



Barquettes et ravers



Tubes



Films



Sacs et sachets



Capsules de boissons (café...)



Emballages Métalliques



Canettes et boîtes de conserve



Barquettes et ravers



Couvercles, bouchons et capsules



Aérosols



Capsules de boissons (café...)



Cartons à boissons



Verre



Dans les bulles ou au recyparc



Bouteilles, bocaux et flacons en verre



Verre incolore



Verre coloré

Pour un bon recyclage

Séparez le verre incolore du verre coloré. Videz bien.

Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles. Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

Papiers-cartons



En porte-à-porte ou séparément au recyparc



Papiers-Cartons



Papiers



Cartons

Pour un bon recyclage

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyparc, séparez les papiers et les cartons.



Déchets dangereux et électroniques



Au recyparc

Déchets dangereux



Petites bonbonnes de gaz (butane)



Piles et batteries



Peintures

Déchets électroniques



Petits électros (GSM, casques audio, vapes...)



Toutes les ampoules



Cartouches d'encre et toners

La sécurité avant tout !

Ne jetez pas d'électroménagers ou de piles dans les autres filières. Ils peuvent provoquer des incendies. Déposez-les dans la filière adéquate. Au besoin, questionnez votre préposé.

INTERDITS AU RECYPARC



Médicaments périmés retirés de leur emballage



Déchets dangereux issus d'une activité professionnelle



Pharmacie

Repreneur agréé

Déchets organiques



Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac bio ou duo bac) Compartiment vert du duobac / Sac communal biodégradable



Déchets biodégradables



Restes de repas



Marc de café et sachets de thé



Fleurs fanées et petits déchets de jardin



Épluchures



Coquilles d'œufs, de noix...



Essuie-tout, papiers gras, serviettes en papier

INTERDITS DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES



Langes, lingettes



Sac gris ou côté gris du duobac



Capsules de boissons, emballages en plastique...



Sac PMC

Déchets résiduels



Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac résiduel ou duobac) Compartiment gris du duobac / Sac communal



Déchets non recyclables et non dangereux



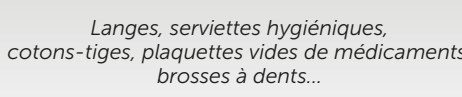
Papier aluminium



Vaisselle cassée



Objets divers non recyclables : jouets, bics, bottes, sandales...



Langes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges, plaquettes vides de médicaments, brosses à dents...



Poussières, sacs d'aspirateur, cendres refroidies, litières non biodégradables...

INTERDITS DANS LES DÉCHETS RÉSIDUELS



Sac PMC



Déchets dangereux



Déchets électroniques

Retrouvez toutes les infos sur nos filières via le **guide pratique du tri des déchets** sur **www.idelux.be**



Déchets acceptés au recyparc

Amiante (asbeste-ciment), bois, déchets dangereux, déchets électroniques, déchets verts, encombrants combustibles, encombrants non combustibles, enroulables, films en plastique des professionnels, frigolite, huiles et graisses de friture, huiles moteur, inertes, liège : panneaux et bouchons, matelas, métaux, panneaux photovoltaïques, papiers-cartons, piles et batteries, plastiques rigides, plâtre, pneus, PVC rigide, textiles, verre (bouteilles et bocaux), verre plat



Que signifie le logo Point Vert ?

Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage, et ce n'est pas une règle de tri.